

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE

DU 04 NOVEMBRE 2024

Le conseil municipal d'AUDON s'est réuni ce jour, 04 NOVEMBRE 2024 à 18h00 (quatre novembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures), en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Bernard FERNANDEZ ; Pascal MARTIN, Véronique TOUYA DULAU, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Pascal TRIPAULT, Magali DE PONTE et Valérie PINTO.

Secrétaire de séance : Carole LABAT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 22/10/2024.
Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Chemin de LEBACHE
- 2 – Opportunité acquisition véhicule utilitaire
- 3 – Motion de sauvegarde pour l'hôpital de Dax et ses services
- 4 – Versement exceptionnel SIVU Scolaire
- 5 – Projets 2025-divers
- 6 – Travaux
- 7 – Intervention de président de la CCPT

01 –CHEMIN DE LEBACHE :



Monsieur le Maire rappelle aux autres membres du Conseil Municipal la vente imminente de la propriété de LEBACHE et retrace l'historique : à savoir que l'accès à cette habitation se faisait depuis plusieurs décennies en traversant la propriété de HOURTIC. Cet état de fait relevait d'un accord entre les habitants des 2 maisons et d'une tolérance qui n'est plus aujourd'hui d'actualité. Le véritable accès à la ferme de LEBACHE était le chemin rural de LEBACHE, passant par celui

de DUPAU. Cette voirie a été désaffectée par les usages au fil des années. Monsieur le Maire a interpellé les services juridiques de l'ADACL et réuni les différents protagonistes riverains. Ce qu'il en ressort :

- 1- la propriété de LEBACHE est désormais enclavée et n'a pas d'accès satisfaisant.
- 2- La commune peut juridiquement réaffecter le chemin, rouvrir les zones fermées, reprendre les alignements et cheminements originaux (largeur 4 mètres par exemple) OU le désaffecter définitivement en considérant que l'ouverture serait trop coûteuse et laisser les riverains se concilier et trouver eux-mêmes une solution. Dans les 2 cas, les chemins ruraux restent propriétés communales et c'est juste le choix de l'ouverture à la circulation qui se pose.
- 3- Des consultations sont en cours pour un chiffrage de travaux d'ouverture de chemin LEBACHE et vers le port d'AUDON pour éviter de passer chez Roland DUBOURG.
- 4- L'ensemble des protagonistes, riverains, vendeur, acheteur, agence immobilière ont désormais l'ensemble de ces informations et participé à 2 réunions.

Depuis la dernière réunion, des devis, avec une nouvelle solution juste derrière HOURTIC, qui rattraperait le chemin originel avait été envisagée. Celle-ci, moins coûteuse de 7000€ environ, auxquels il faut ajouter des frais de géomètre et notaire pouvait être un bon compromis mais un détail juridique : le fait que la partie d'une des parcelles échangée ne jouxte pas le chemin de LEBACHE empêcherait la procédure qui, allait de plus devenir plus longue et fastidieuse.

Des lors, un travail de participation des riverains et une réduction des coûts sur les devis a été réalisé et les élus présents lors de la réunion de commissions le 11 octobre dernier ont privilégié cette solution.

Des entreprises BARNEIX ET ROY TP consultées, c'est cette dernière qui a transmis un devis mieux disant qui intègre, à la fois des aides matérielles en terme de transport de fournitures et de gravats diverses et des aides financières. Le montant global est fixé à 24 796.34 €.

Le planning des travaux serait fixé à février-mars en fonction des conditions météo et de la disponibilité des agriculteurs.

Par ailleurs, Mr le Maire souligne et informe de l'effort financier de Madame BERTHIER, la vendeuse de la propriété qui avancera la somme de 5000 €. Monsieur le MAIRE, au nom du Conseil Municipal la remercie vivement pour son geste qui a fait grandement avancer le dossier. Afin de compenser le coût des travaux, ce dossier sera proposé au fonds DETR ou DSIL (à définir ultérieurement) dans l'objectif d'obtenir une aide de 20 % du montant du projet HT.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal valide le devis et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes et l'Adjoint aux travaux du suivi des opérations.

02 – OPPORTUNITE ACQUISITION VEHICULE UTILITAIRE:

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une opportunité d'acquérir un véhicule de type Renault Kangoo qui pourrait être vendu par les conjoints DODON héritiers du défunt Robert DODON à Onard. Mr Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux travaux, présente en gros le véhicule mais précise aussi que le dossier est dans les mains d'une indivision où il faut l'accord de tous.

Après en avoir délibéré et à la majorité et une abstention, le Conseil Municipal valide le lancement de l'acquisition du véhicule quand cela sera rendu possible et charge le Maire d'inscrire une ligne au budget nécessaire et autorise à la décision modificative suivante en section d'investissement.

03 – MOTION pour le maintien des services de l'hôpital de DAX :

Monsieur le MAIRE donne lecture, de la motion proposée par l'AML40 dans le cadre des problèmes rencontrés dernièrement, à l'hôpital de DAX et propose le vote de cette motion :

Motion sur l'hôpital de Dax et la défense du service public de la santé

Pour la défense d'un service public de la santé de qualité

Les récentes annonces concernant un plan de redressement pour l'hôpital de Dax sont particulièrement préoccupantes pour toutes les Landaises et tous les Landais.

Il a été annoncé aux partenaires sociaux la suppression de 40 emplois équivalent temps plein au total, à savoir personnels médicaux, paramédicaux et administratifs, dans un contexte d'accroissement d'activité sur un territoire qui connaît un dynamisme démographique important.

Ceci va se concrétiser, aussi, par la fermeture de 10 lits en court séjour gériatrique, 14 en SMR, 4 en orthopédie et traumatologie, 7 cardiologie et pneumologie.

Comment ne pas voir dans ce plan de redressement un risque pour les patients ou futurs patients de l'hôpital de Dax ? S'agissant d'un plan pluriannuel, d'autres décisions sont-elles à envisager ?

La situation de l'hôpital de Dax est un exemple de plus de la dégradation constatée et certaine de la situation l'hôpital public en France. L'hôpital public n'est plus doté des moyens financiers et organisationnels suffisants pour assurer son rôle de service public de la santé.

La réorganisation en l'état de l'hôpital de Dax aura un impact négatif sur l'ensemble du dispositif d'accès au soin du département et au-delà.

Ce constat que nous dénonçons, conduit à demander à l'Etat de prendre ses responsabilités pour restaurer les fondements mêmes du service public, à savoir, l'égalité d'accès aux soins et une prise en charge de qualité pour tous sur tout le territoire des Landes

Ceci sera lourd de conséquences pour les patients et leurs familles qui seront pénalisés dans l'accès à des soins de qualité, les professionnels qui verront leurs conditions de travail se dégrader, mais aussi, sur l'ensemble des acteurs prenant en charge des personnes vulnérables du fait de maladies, d'handicaps ou simplement confrontées au vieillissement.

Par la motion aux finalités ci-dessus exposées, les collectivités territoriales exigent de l'État et de l'ARS que :

- le plan de redressement pour le centre Hospitalier de la Côte d'Argent soit annulé*
- une trajectoire d'avenir pérenne pour l'hôpital de Dax soit construite dans le dialogue social avec l'ensemble des acteurs de l'hôpital. Cette trajectoire doit se traduire par l'allocation de moyens humains techniques et financiers en adéquation avec l'évolution démographique du territoire et de l'état de santé de la population, pour garantir l'accès à un service public de santé performant, afin de répondre aux attentes et besoins des usagers, des professionnels de santé, des agents des établissements médicaux et des collectivités territoriales.*
- Une réflexion prospective sur le service public de la santé à l'échelle du département soit menée*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la motion telle qu'elle lui a été proposée.

04 – VERSEMENT EXCEPTIONNEL SIVU SCOLAIRE :

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la chaudière de l'école, en fin de cycle a dû être remplacée à la rentrée de septembre. Cet appareil fonctionnant au gaz avait été installée en 2005 et elle participe à la réchauffe de l'ensemble des pièces et eaux courantes. Plusieurs prestataires ont été consultés et les Ets GRANGER de Benquet ont été retenus pour la mise en service d'une chaudière de Dietrich pour un montant de 10 219.82 €. Eu égard à la règle de calculs

pour la participation des communes et parce que le budget 2024 du SIVU, ne le prévoyait pas, un appel de fonds a été lancé et AUDON doit verser pour sa part 1864.28 €.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL valide à l'unanimité ce versement.

05 – PROJETS 2025- DIVERS:

➤ Investissements budget 2025:

Monsieur le Maire évoque le budget 2025 et les principales orientations qui seront à décider.

Il rappelle le contexte politique et financier inquiétant et émet des inquiétudes quant aux futures possibilités d'investissement puisque l'état demande de gros efforts aux collectivités pour redresser le déficit public. Pour 2025, il n'y a pas, pour l'instant, d'annulation des crédits du FEC ou Fonds de concours communautaire mais il est déjà fait état d'une réflexion sur les montants de DETR et autres dotations de l'état.

Mr le MAIRE évoque donc les principales pistes pour 2025 :

- renouvellement matériel informatique et impression au secrétariat (voir plus bas)
- acquisition des parcelles de Tazins
- remplacement porte arrière église
- travaux de réhabilitation du chemin de LEBACHE si le programme est accepté par les comptables pour être écrits en section d'investissement. (Sinon, cela sera écrit en section de fonctionnement sans pouvoir bénéficier des aides diverses).

➤ Projets 2025 : remplacement équipement informatique :

Monsieur le MAIRE évoque ensuite la nécessité de remplacer prochainement à la fois la tour unité centrale du PC du secrétariat et aussi le copieur-scanner-imprimante. Il propose de l'inscrire en investissement 2025 et au programme FEC pour être subventionné. A ce titre les sociétés Actuel Buro, Informatique 40 et Modern Buro ont été consultées. Dès les devis reçus, ils seront soumis à l'analyse et décision du CONSEIL MUNICIPAL.

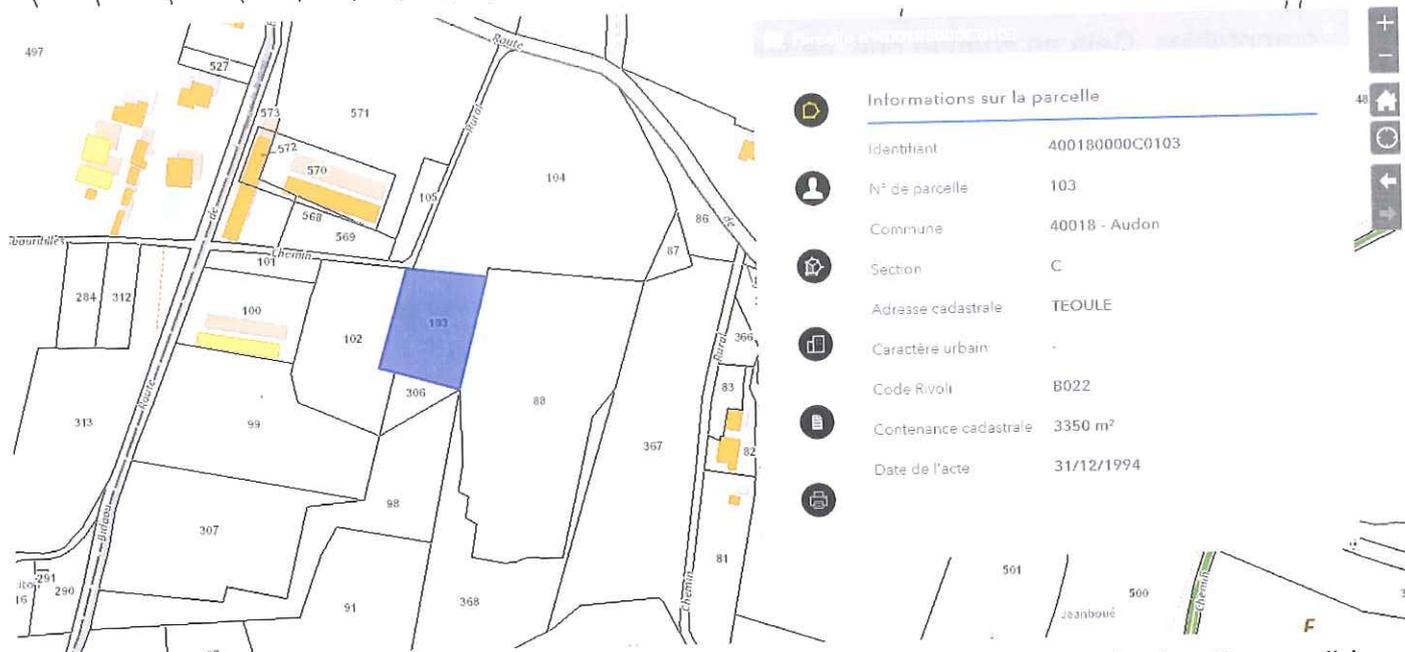
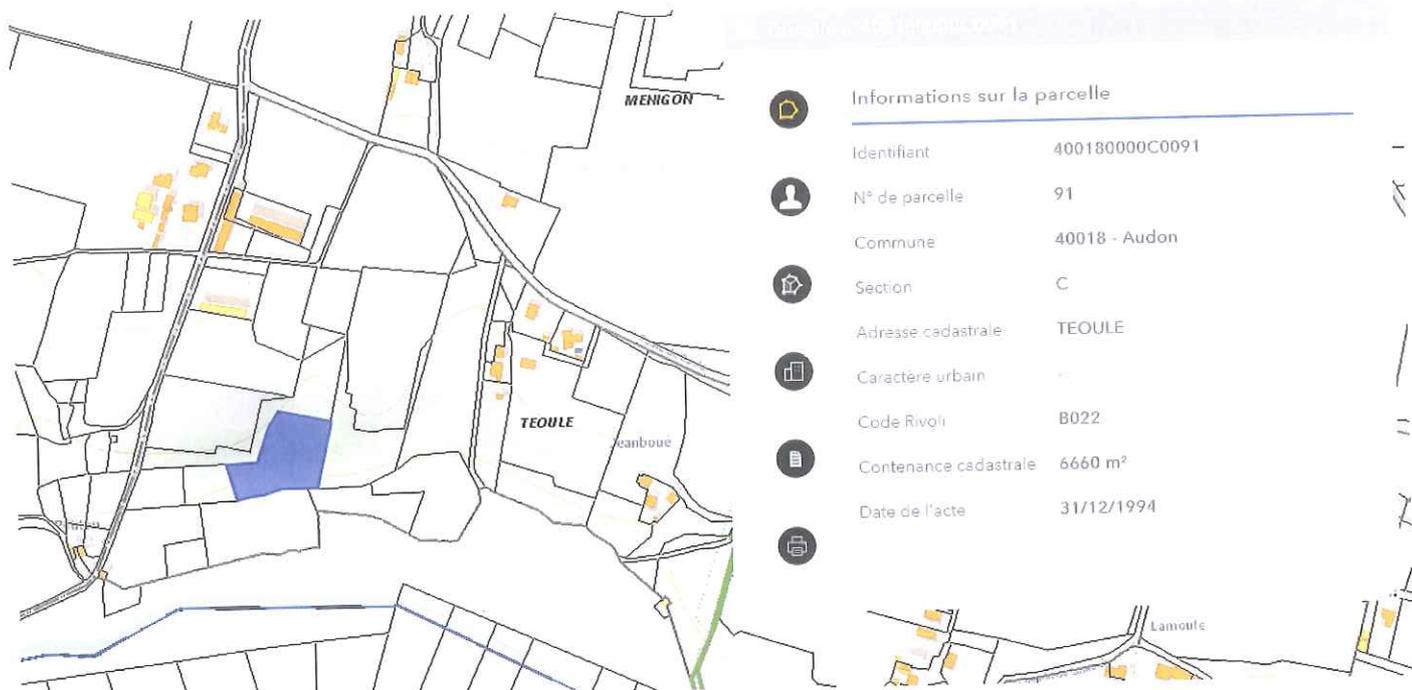
➤ Parcelles 31 section D hourtic et LAVIGNE section hourquet et plantations:

Monsieur le MAIRE rappelle la nécessité de préparer les terrains par un discage automnal, un décompactage et un nouveau discage-émiettage avant plantation en décembre ou janvier selon les conditions météo.

➤ Acquisition parcelles CAZALIS 91C et 103C (Téoulé) :

Monsieur le MAIRE informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré à plusieurs reprises Mr Jean-Claude CAZALIS qui a d'ailleurs vendu son corps de ferme à AUDON. Il poursuit en indiquant que le vendeur a proposé à la commune 2 parcelles de taille modeste et en forêt usagère la 91C et 103C situées toutes deux dans les secteurs entre TEOULE et LESBOURDILLES.

Il reste à savoir si le Conseil Municipal est intéressé et à quel prix ? Et pour quelle utilité ?



Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, décide de ne pas donner suite à cette possible acquisition et charge le **MAIRE** d'en informer le vendeur.

➤ **Stockage cailloux et gravats Maisadour :**

Monsieur le **MAIRE** rappelle l'incident des dernières semaines sur le stock de cailloux situé à Maisadour. L'incident est clos et il n'y a pas matière à développer tant l'affaire a pris des proportions qu'elle n'aurait pas dû atteindre. La quantité sera refacturée l'an prochain à la prochaine commande. Cependant, il est apparu que ce stock de cailloux serait, apparemment et parfois ponctionné par d'autres.

Il faut donc réfléchir à une surveillance accrue si le stock reste là-bas, soit un changement de zone mais laquelle. Une nouvelle zone est malheureusement difficilement envisageable tant la plate-forme de Maisadour répond aux critères d'espace et caractéristiques pour ce type de stockage.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide de mettre un panneau indiquant que c'est une propriété de la commune d'**AUDON**.

➤ **Signalisation route de Menaout et route de la tuilerie :**

Le MAIRE informe le CONSEIL MUNICIPAL que l'arrêté de circulation est rédigé pour la route de Menaout, et les panneaux sont en stock depuis quelques mois déjà. Il ne restera plus qu'à la mise en place de la signalisation et un courrier d'information sera envoyé aux riverains.

Pour la route de la Tuilerie, où des problèmes ont aussi été signalés, un arrêté et un panneau 30 seront positionnés.

Mr Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux Travaux, fait remarquer la mauvaise localisation du panneau « voie sans issue » de la route du Mourliou. Il est proposé et accepté de le remonter au niveau de la clôture de la maison de la chasse.

➤ **Décision Modificative du budget :**

Suite à des échanges avec nos comptables, désormais basés à Dax, et à la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire M57, il convient de réaliser des modifications d'écritures comptables. Cela ne change rien, ce sont juste des jeux d'écritures qui sont proposés.

Dépenses d'investissement :

041-21538 : 15 164,31 €

Recettes d'investissement :

041- 21532 : 15 164,31 €.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL valide à l'unanimité et charge le MAIRE de procéder aux modifications d'écriture budgétaire.

➤ **Vente bois peupliers au pariben :**

Comme annoncé précédemment par l'Adjoint aux travaux, une parcelle de peupliers au Pariben arrivait en fin de cycle et pouvait être exploitée. Contact a été pris avec la société GARNICA qui allait lancer prochainement plusieurs coupes dans le secteur.

Le chargé d'exploitation s'est rendu sur place et a fait la proposition suivante :

70€ le m³, 0.8 m³ par arbre au nombre de 238 pour la parcelle 137.

Le montant total de la vente s'élève à 14 630 €.

Vu la période tardive de coupe, le Maire pense plutôt à un broyage courant 2025 puis une nouvelle plantation fin 2025 avec peut-être un couplage avec des parcelles au Mourliou qui pourraient être exploitées en 2025. Le Conseil Municipal demande à voir s'il est quand même possible de planter dès cet hiver. Mr le Maire prendra contact pour essayer d'anticiper la plantation ainsi que de lancer le curage du ruisseau qui est ensablé.

➤ **Réaménagement centre bourg suite réunion UTD du 27 mai 2024 :**

➤ Monsieur le Maire est toujours en attente de retour de la part de l'UTD de TARTAS. Malgré de nombreuses relances, rien n'a encore été transmis par ces services et la seule information en notre possession est celle envoyée suite à notre demande par la Mairie de POYANNE.

Outre cette information, le Maire n'a aucun retour de ce projet et ne sait pas s'il pourra s'intégrer au budget 2025.

De même, pour la modification de périmètre d'agglomération coté route de TARTAS, aussi aucun retour !!

➤ Supérette API :

Le MAIRE informe les CONSEILLERS MUNICIPAUX que les échanges sont toujours afin d'étudier l'implantation d'une supérette API 24/24 dans le bourg. Les conditions ont changé et sont désormais plus défavorables. Un rendez-vous est cependant fixé avec un représentant départemental.

06 – TRAVAUX :

Mr Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux travaux, dresse un bilan des actions réalisées depuis dernière réunion.

- Espaces verts : Suite aux retards accumulés, nous avons pris un renfort du remplacement du cdg40 pour renforcer notre équipe fin septembre et permettre l'élagage des platanes en 3 jours.
Entretien courant et récurrent « grâce » à une météo favorisant la repousse de l'herbe. Nous avons adopté une tonte dite raisonnée pour favoriser la biodiversité durant l'été.
- Zone de jeux : Il a fallu installer une bordure en composite en bas de la structure afin que le revêtement se soulève avec le vent... Cout et travaux en plus en interne pour un indispensable. Moyen le vendeur... MERCI à ceux qui ont pu venir en urgence nous : Laurent NOLIBOIS, Laurent LESBARRERES, Carole et Laurent LABAT, Valérie P. Xavier MORLIGHEM, Véronique et Jean Michel TOUYA.
- Cimetière : Installation du tri sélectif : verre, plastique et fer, pierres et plaques, végétaux. MERCI à Carole pour les affiches.
Prévoir des plaques durables pour l'affichage et le fléchage.
Le broyeur du SIETOM est passé : environ une journée de travail impliquant notre employé communal.
- Salle communale : nous avons reçu les dalles pour le plafond côté ancienne salle. Mr M. ROQUELAURE doit les changer gracieusement. Sincères remerciements pour le SAV.
- Eglise : Comme vous le savez, les 50 ans arrivent à grands pas.
La kermesse, fête de la paroisse, sera organisée à cette occasion : chapiteau devant l'église pour le repas ou à la salle des fêtes ?, organisation humaine et intendance ? Ce sera sans doute au relais paroissial d'en décider.
A l'intérieur de l'église : la croix et les panes en façade EST ont été repeintes ; OUEST aussi.
Le miroir, en face du stop de l'église a été re-re-re-réglé.
Les jardinières et massifs ont été nettoyés par Evelyne DARTIGUELONGUE et Maxence, un jour. MERCI à elle pour son expertise.
Les genévriers sont entretenus par notre spécialiste en chef des nuages : Éric RATAJEZAN.
Un grand MERCI aussi à lui pour la beauté de son travail.

- Forêts : la vente des peupliers de la parcelle 137 du Pariben à la société GARNICA pour un montant de 14 630€ pour 247 peupliers faisant un cubage de 209 m3.
- Divers : La fermeture de la plaine des jeux aux véhicules est en réflexion.

Au logement CAFSA, il reste la poignée et un gond à changer + l'évacuation des eaux de pluie et ventilation fosse à réparer. En plus de la réfection des meubles de la cuisine par l'entreprise Marroccq, menuiserie de Tartas, nous avons changé le mitigeur de l'évier et fait quelques bricoles.

Le portillon du gaz a été rénové en utilisant les lames de composite restantes.

7 – INTERVENTION PRESIDENT DE LA CCPT :

urent CIVEL, Président de la CCPT, prend la parole et souhaite évoquer quelques points à venir importants pour la CCPT.

- Il ne revient pas sur le bilan 2023, envoyé à tous les élus, rapport qui présente les grandes actions de l'exercice passé et qui outre, le lancement de la modification du PLUI, ne présente pas de grandes nouveautés.
- Par contre, il rappelle l'action inédite lancée avec AUDON, justement, pour le portage d'acquisition des parcelles Mintrosse pour lesquelles l'acte d'acquisition devrait prochainement avoir lieu pour ensuite être rétrocedé à la commune au moment où la commune réunira les fonds pour le faire.
- Désormais, la fin de mandat pour la CCPT va surtout être axée sur 2 gros projets économiques qui pourraient renforcer le territoire ou en tout cas préserver sa santé.
 - le premier est l'arrivée de 2 opérateurs spécialistes ou utilisateur de ferroutage intéressés par le développement de la plateforme LALUQUE-PONTONX. La première étape visant à l'acquisition de 30ha de parcelles forestières d'un seul tenant est terminée, elle a duré environ 6 mois et a valu beaucoup d'heures de négociation avec les différents propriétaires pour obtenir l'ensemble. Désormais un travail administratif commence pour voir émerger le « pôle multimodal des landes », notamment par la création d'une ZAC, les autorisations d'urbanisme et autres enquêtes et études (dont environnementales). Il va sans dire que ce projet serait porteur de quelques 150 emplois.
 - le second projet se situe au niveau de la papèterie de TARTAS où le projet de récupération des fumées pour les transformer en SAF ou Kérosène vert est en bonne voie. Là aussi, des acquisitions foncières surtout sur TARTAS et BEGAAR vont être nécessaires mais là aussi, le jeu en vaut la chandelle avec une centaine d'emplois à la clef !

re du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.